Annexe 1. Le régisseur et son environnement

L'ordonnateur	
Fonction	**Ordonnateur**
Titre	Maire / Président d'EPCI / Président CCAS – Syndic
Rôle	- Porte la responsabilité juridique et politique des régies - Signe les actes de création, modification, suppression sur autorisation de l'organe délibérant de la collectivité ou après avoir reçu délégation de ce dernier - Désigne les régisseurs
Appui	Conseiller aux décideurs locaux (CDL) - participe à la rationalisation des régies

La régie	
Fonction	**Description / Rôle**
Régisseur Principal	- Gère quotidiennement la régie (encaissements, paiements) - Tient la comptabilité de régie - Rend compte à l'ordonnateur et au comptable
Mandataire(s)	- Appuie le régisseur dans les opérations courantes
Mandataire Suppléant	- Remplace temporairement le régisseur (moins de deux mois)

Le comptable public	
Fonction	**Comptable public – Responsable du service de gestion comptable (SGC)**
Rôle	- Rend un avis conforme sur les actes constitutifs et de nomination - Assure l'exécution comptable et budgétaire des régies - Exerce les contrôles comptables et réglementaires - Assure une mission de contact avec les régisseurs - Peut suspendre ou refuser une régie non conforme

Le service Finances de l'ordonnateur - La secrétaire de mairie de l'ordonnateur	
Fonction	**Référent régie au sein de la collectivité**
Rôle	- Pilote administratif des régies aux côtés de l'ordonnateur - Prépare les actes de création, nomination, clôture - Suit les flux budgétaires imputés en régie - Participe au contrôle interne comptable et à l'analyse des risques

Le conseiller aux décideurs locaux (CDL)	
Fonction	**Conseiller aux décideurs locaux (CDL)**
Rôle	- Apporte une expertise réglementaire et stratégique - Accompagne l'ordonnateur dans la gestion financière locale - Favorise la conformité et l'efficacité des décisions financières - Participer à la formation des régisseurs en lien avec le SGC - Accompagne le suivi des régies (créations, fonctionnement, mise en place d'un contrôle interne